

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : Destruction directe d'habitats favorables à la reproduction sous emprise de la route (phase travaux, impact permanent), destruction directe de surfaces d'habitats favorables à l'hivernage, l'estivage et les déplacements (phase travaux, impact permanent)

Altération Préciser : Fragmentation des habitats favorables aux espèces, interception des corridors de dispersion (phase d'exploitation, impact permanent)

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre : voir dossier CNPN joint

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Recherche de prestataires par consultation en cours

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Opération de défrichement en février-mars 2018

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Nouvelle Aquitaine

Départements : Deux-Sèvres

Cantons : Bressuire

Communes : Bressuire, Geay, Faye-l'Abbesse

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Mise en défens des zones sensibles (phase travaux), phasage du chantier pour éviter les périodes critiques, création de boisements compensatoires et plantation de haies bocagères en connexion avec le réseau existant

Suite sur papier libre: Voir dossier CNPN joint

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

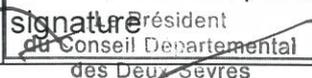
Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Suivi du chantier et des opérations de défrichement Suivi après chantier : dès l'année N+1 et sur 3 années consécutives, et un état complet de l'ensemble de la zone d'étude tous les 5 ans sur une période de 20 ans. Ces suivis feront l'objet de rapport complet évaluant le succès des mesures.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

A Niort, le 12 Septembre 2017

signature 
Président
du Conseil Départemental
des Deux-Sèvres

Gilbert FAVREAU

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : .Conseil Départemental des Deux-Sèvres.....

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Bureau d'études AEPE-Gingko.....

Adresse : N° 7..... Rue de la Vilaine.Saint-Mathurin sur Loire.....

Commune .Loire-Authion.....

Code postal .49250.....

Nature des activités : .Bureau d'études en écologie et paysage, spécialisé dans les diagnostics, analyse des enjeux et montage des dossiers réglementaires (études d'impacts, CNPN, Natura 2000, ICPE.....)

Qualification : Ingénieurs et chargés de mission en écologie (faune et flore).....

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
Burhinus oedicnemus Oedicnème criard	Destruction de 26 390 m ² de cultures favorables au cycle de vie des espèces (chasse, reproduction, hivernage)
Chroicocephalus ridibundus Mouette rieuse	
Larus argentatus Goéland argenté	Fragmentation des habitats et interception des corridors de déplacements
Buteo buteo Buse variable	
Falco tinnunculus Faucon crécerelle	
Anthus pratensis Pipit farlouse	
Emberiza cirrus Bruant zizi	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input checked="" type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Projet de liaison entre la RD938Ter à Noirterre et la RD725 à Faye l'Abbesse pour la desserte du futur Centre. Hospitalier du Nord Deux-Sèvres.....

.....

.....

.....

.....

.....

Suite sur papier libre voir dossier CNPN joint

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : Destruction directe d'habitats favorables à la reproduction sous emprise de la route (phase travaux, impact permanent), destruction directe de surfaces d'habitats favorables à l'hivernage, l'estivage et les déplacements (phase travaux, impact permanent)

Altération Préciser : Fragmentation des habitats favorables aux espèces, interception des corridors de..... dispersion (phase d'exploitation, impact permanent).....

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre voir le dossier

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Recherche de prestataires par consultation en cours

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Opération de terrassement au cours de l'année 2018.....

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Nouvelle Aquitaine.....

Départements : Deux-Sèvres.....

Cantons : Bressuire.....

Communes : Bressuire, Geay, Faye-l'Abbesse.....

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Mise en défens des zones sensibles (phase travaux), phasage du chantier pour éviter les périodes critiques

Suite sur papier libre: Voir dossier CNPN joint

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Suivi du chantier

Suivi après chantier : dès l'année N+1 et sur 3 années consécutives, et un état complet de l'ensemble de la zone d'étude tous les 5 ans sur une période de 20 ans. Ces suivis feront l'objet de rapport complet évaluant le succès des mesures.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

A Niort, le 12 Septembre 2017

signature
Le Président
du Conseil Départemental
des Deux-Sèvres

Gilbert FAVREAU

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : Destruction directe d'habitats favorables à la reproduction sous emprise de la route (phase travaux, impact permanent), destruction directe de surfaces d'habitats favorables à l'hivernage, l'estivage et les déplacements (phase travaux, impact permanent)

Altération Préciser : Fragmentation des habitats favorables aux espèces, interception des corridors de dispersion (phase d'exploitation, impact permanent)

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre : voir dossier CNPN joint

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Recherche de prestataires par consultation en cours

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Opération de défrichement en février-mars 2018

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Nouvelle Aquitaine

Départements : Deux-Sèvres

Cantons : Bressuire

Communes : Bressuire, Geay, Faye-l'Abbesse

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Mise en défens des zones sensibles (phase travaux), phasage du chantier pour éviter les périodes critiques, replantation de haies bocagères en connexion avec le réseau existant

Suite sur papier libre: Voir dossier CNPN joint

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Suivi du chantier et des opérations de défrichement Suivi après chantier : dès l'année N+1 et sur 3 années consécutives, et un état complet de l'ensemble de la zone d'étude tous les 5 ans sur une période de 20 ans. Ces suivis feront l'objet de rapport complet évaluant le succès des mesures.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

A Niort, le 12 Septembre 2017

signature Le Président
du Conseil Départemental
des Deux-Sèvres

Gilbert FAVREAU

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : .Conseil Départemental des Deux-Sèvres.....
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Bureau d'études AEPE-Gingko.....
Adresse : N° 7..... Rue de la Vilaine.Saint-Mathurin sur Loire.....
Commune .Loire-Authion.....
Code postal .49250.....
Nature des activités : .Bureau d'études en écologie et paysage, spécialisé dans les diagnostics, analyse des enjeux et montage des dossiers réglementaires (études d'impacts, CNPN, Natura 2000, ICPE.....)	
Qualification : Ingénieurs et chargés de mission en écologie (faune et flore).....	

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
Eptesicus serotinus Sérotine commune	Destruction de 95 arbres à cavités et à potentiel pour l'accueil de gîtes
Barbastella barbastellus Barbastelle d'Europe	Destruction de 4 400 m ² de boisements et de 1 015 m de haies bocagères
Myotis daubentonii Murin de Daubenton	favorables au cycle de vie des espèces (chasse, reproduction, hivernage)
Plecotus austriacus Oreillard gris	Fragmentation des habitats et interception des corridors de déplacements
Rhinolophus ferrumequinum Grand Rhinolophe	
Pipistrellus kuhlii Pipistrelle de Kuhl	
Pipistrellus pipistrellus Pipistrelle commune	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input checked="" type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Projet de liaison entre la RD938Ter à Noirterre et la RD725 à Faye l'Abbesse pour la desserte du futur Centre. Hospitalier du Nord Deux-Sèvres.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Suite sur papier libre voir dossier CNPN joint

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : Destruction directe d'habitats favorables au gîte sous emprise de la route (95 arbres à potentiel d'accueil) (phase travaux, impact permanent), destruction directe de surfaces d'habitats favorables à la chasse et aux déplacements (haies, prairies, boisements) (phase travaux, impact permanent)

Altération Préciser : Fragmentation des habitats favorables aux espèces, interception des corridors de dispersion (phase d'exploitation, impact permanent)

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre : voir dossier CNPN joint

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

Recherche de prestataires par consultation en cours

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Opération de défrichement en février-mars 2018.....

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Nouvelle Aquitaine.....

Départements : Deux-Sèvres.....

Cantons : Bressuire.....

Communes : Bressuire, Geay, Faye-l'Abbesse.....

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Mise en défens des zones sensibles (phase travaux), phasage du chantier pour éviter les périodes critiques, mise en place de trempins verts, création de boisements compensatoires, plantation de 1 440 m² de haies bocagères et de 180 arbres de haut jet en alignement ou isolés dans la périphérie du projet, gestion agricole en vue de la restauration de milieux naturels (prairies).....

Suite sur papier libre: Voir dossier CNPN joint

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Suivi du chantier et des opérations de défrichement Suivi après chantier : dès l'année N+1 et sur 3 années consécutives, et un état complet de l'ensemble de la zone d'étude tous les 5 ans sur une période de 20 ans. Ces suivis feront l'objet de rapport complet évaluant le succès des mesures.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

A Niort, le 12 Septembre 2017
signature

Le Président
du Conseil Départemental
des Deux-Sèvres

Gilbert FAVREAU



N° 13 614*01

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ
Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : Conseil Départemental des Deux-Sèvres
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Bureau d'études AEPE-Gingko
Adresse : N° 7 Rue de la Vilaine.Saint-Mathurin sur Loire
Commune Loire-Authion
Code postal 49250
Nature des activités : Bureau d'études en écologie et paysage, spécialisé dans les diagnostics, analyse des enjeux et montage des dossiers réglementaires (études d'impacts, CNPN, Natura 2000, ICPE...)
Qualification : Ingénieurs et chargés de mission en écologie (faune et flore)

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS
Table with 2 columns: ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE (Nom scientifique, Nom commun) and Description (1).
Rows include Erinaceus europaeus and Sciurus vulgaris.

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *
List of reasons with checkboxes: Protection de la faune ou de la flore, Sauvetage de spécimens, Conservation des habitats, Etude écologique, Etude scientifique autre, Prévention de dommages à l'élevage, Prévention de dommages aux pêcheries, Prévention de dommages aux cultures, Prévention de dommages aux forêts, Prévention de dommages aux eaux, Prévention de dommages à la propriété, Protection de la santé publique, Protection de la sécurité publique, Motif d'intérêt public majeur, Détention en petites quantités, Autres.
Text: Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Projet de liaison entre la RD938Ter à Noirterre et la RD725 à Faye l'Abbesse pour la desserte du futur Centre. Hospitalier du Nord Deux-Sèvres.

Suite sur papier libre voir dossier CNPN joint

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : Destruction directe d'habitats favorables à la reproduction sous emprise de la route (phase travaux, impact permanent), destruction directe de surfaces d'habitats favorables à la chasse, à l'hivernage et aux déplacements en dispersion (phase travaux, impact permanent)

Altération Préciser : Fragmentation des habitats favorables aux espèces, interception des corridors de dispersion (phase d'exploitation, impact permanent)

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre : voir dossier CNPN joint

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

Recherche de prestataires par consultation en cours

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Opération de défrichement en février-mars 2018.....

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Nouvelle Aquitaine.....

Départements : Deux-Sèvres.....

Cantons : Bressuire.....

Communes : Bressuire, Geay, Faye-l'Abbesse.....

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Mise en défens des zones sensibles (phase travaux), phasage du chantier pour éviter les périodes critiques, mise en place de passages inférieurs, création de boisements compensatoires, plantation de haies bocagères

Suite sur papier libre: Voir dossier CNPN joint

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Suivi du chantier et des opérations de défrichement Suivi après chantier : dès l'année N+1 et sur 3 années consécutives, et un état complet de l'ensemble de la zone d'étude tous les 5 ans sur une période de 20 ans. Ces suivis feront l'objet de rapport complet évaluant le succès des mesures.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

A Niort, le 12 Septembre 2017

signature du Président
du Conseil Départemental
des Deux-Sèvres

GILBERT FAVREAU

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : Destruction directe d'habitats favorables à la reproduction sous emprise de la route (phase travaux, impact permanent), destruction directe de surfaces d'habitats favorables à l'hivernage, l'estivage et les déplacements en dispersion et migrations internuptiales (phase travaux, impact permanent)

.....

Altération Préciser : Fragmentation des habitats favorables aux espèces, interception des corridors de..... dispersion (phase d'exploitation, impact permanent).....

.....

Dégradation Préciser :

.....

Suite sur papier libre voir le dossier

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Recherche de prestataires par consultation en cours

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Opération de défrichement (destruction d'habitats terrestres) en février-mars 2018.....

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Nouvelle Aquitaine.....

Départements : Deux-Sèvres.....

Cantons : Bressuire.....

Communes : Bressuire, Geay, Faye-l'Abbesse.....

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

.....

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Mise en défens des zones sensibles (phase travaux), phasage du chantier pour éviter les périodes critiques, mise en place de passages inférieurs à petite faune, reconstitution d'habitats favorables, gestion agricole (convention) en vue de la restauration de milieux naturels (prairies, boisements).....

.....

Suite sur papier libre: Voir dossier CNPN joint

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

.....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Suivi du chantier et des opérations de défrichement puis des opérations de création des milieux de substitution.....

Suivi après chantier : dès l'année N+1 et sur 3 années consécutives, et un état complet de l'ensemble de la zone d'étude tous les 5 ans sur une période de 20 ans. Ces suivis feront l'objet de rapport complet évaluant le succès des mesures.....

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

A Niort, le 12 Septembre 2017

signature Le Président
du Conseil Départemental
des Deux-Sèvres

Gilbert FAVREAU